

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2025-2026 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Mémoire du Conseil régional de développement social des Laurentides



Le CRDSL tient à remercier le Réseau québécois de l'Action communautaire autonome pour l'inspiration de ce mémoire.

29 janvier 2025

Pour information

Conseil régional de développement social des Laurentides

Téléphone: 450-848-7263

Courriel: info@crdsl.com www.crdsl.com

À Propos

Le Conseil Régional de Développement Social des Laurentides (CRDSL) est une instance de concertation régionale visant à soutenir le développement social dans les Laurentides.

Sa mission est d'accroître la capacité d'action collective en développement social. Il se concentre sur trois axes : la lutte contre la pauvreté, le développement social, et l'accès au logement abordable.

Ses valeurs incluent respect, égalité, démocratie, solidarité, et transparence. Le CRDSL mobilise, concerte, informe, soutient, met en réseau et représente les acteurs du développement social. Il vise à améliorer les conditions de vie et les potentiels des personnes et des communautés par une action concertée de l'État et de la société civile.

Résumé des recommandations

RECOMMANDATION #1

Que le gouvernement du Québec :

- Augmente significativement le financement des services publics de première ligne touchant la santé et les services sociaux, afin d'en améliorer l'accessibilité et la qualité.
- Élargisse la couverture publique des soins de santé et bonifie l'offre de services sociaux à la population.
- Assure des conditions de travail décentes pour les travailleuses et travailleurs du réseau public.
- Augmente rapidement le revenu des ménages québécois à faible revenu en bonifiant les mesures de protection et de solidarité sociale et en élargissant leur accessibilité, notamment en se servant du crédit d'impôt pour solidarité pour permettre à tout le monde, au minimum, de couvrir ses besoins de base.
- Établir ces bonifications en se basant notamment sur les situations particulières des populations à l'intersection de plusieurs formes d'oppression et déjà marginalisées.
- Réaliser la construction de logements sociaux afin qu'ils composent, d'ici 15 ans, au moins 20 % du parc locatif, ce qui implique le financement annuel d'au moins 10 000 logements sociaux et communautaires sous différentes formes (HLM, coopératives et OSBL d'habitation).

RECOMMANDATION #2

Que le gouvernement du Québec :

- Renonce à l'instauration de toute politique de rigueur ou d'austérité budgétaire dans le but de réduire le déficit public du Québec, tout comme le recours à la tarification et à la privatisation des services publics.

RECOMMANDATION #3

Que le gouvernement du Québec :

- Reconnaître l'importance et la pertinence du développement social et de la lutte contre la pauvreté au Québec en offrant des leviers financiers additionnels pour les concertations des territoires.

RECOMMANDATION #4

Que le gouvernement du Québec :

- Investisse 2,6G\$ supplémentaires pour le financement à la mission des organismes d'action communautaire autonome, et ce, par l'entremise de ses différents ministères et organismes gouvernementaux;
- Instaure l'indexation annuelle à l'ensemble des subventions à la mission globale des organismes selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC).

RECOMMANDATION #5

Que le gouvernement du Québec améliore la progressivité de notre fiscalité en appliquant les mesures suivantes :

- Augmenter à 9 le nombre de paliers d'imposition.
- Instaurer un impôt sur le patrimoine du 1 % des plus nantis.
- Réinstaller la taxe sur le capital pour les banques.
- Imposer davantage les dividendes.
- Imposer 100 % des gains en capital.
- Augmenter les impôts des grandes entreprises à un taux de 13 %.
- Rendre le régime d'assurance-médicaments entièrement public.

Filet social

Renforcer les services publics et les programmes sociaux

En tant que signataires des principaux traités et conventions internationaux relatifs aux droits économiques et sociaux, l'État québécois a la responsabilité de s'assurer que toutes ses interventions, notamment les actions fiscales et budgétaires du gouvernement, favorisent le bien-être collectif des générations actuelles et futures.

Notre filet social, composé principalement des services publics, des programmes sociaux et des organismes communautaires, a été dangereusement affaibli par la recherche d'économies au fil des dernières années, aux dépens des principes fondamentaux qu'ils sont censés incarner, à savoir l'accessibilité, la qualité, l'universalité et la gratuité. Le réseau public craque de partout, ne répondant plus à la demande croissante de services aux citoyens, et ces débordements entraînent des répercussions majeures sur les organismes communautaires.

En effet, les organismes communautaires sont de plus en plus amenés à pallier la dégradation des services publics et des programmes sociaux en agissant dans l'urgence — ce qui les éloigne de leur mission première de transformation sociale, soit d'intervenir sur les causes structurelles des problématiques observées. Avec l'accroissement des inégalités et les besoins de base de la population qui augmentent, les organismes d'action communautaire autonome sont ainsi pressurisés — et ce, alors qu'ils étaient déjà mis rudement à l'épreuve par les impacts de la pandémie.

La centralisation, la bureaucratisation et la privatisation du réseau de la santé et des services sociaux, vers lesquels tend le gouvernement, ne font qu'empirer les choses. Ancrées dans une vision néolibérale, ces "fausses solutions" à la crise des services publics s'appuient sur une prémisse marchande voulant que l'aide offerte aux personnes est une marchandise soumise à la logique du profit, du marché et du service à la clientèle. Il s'agit d'un paradigme dangereux qui fait reculer le Québec à vitesse grand V.

Nous enjoignons le gouvernement à adopter l'approche contraire et de considérer les services publics et les programmes sociaux comme des mécanismes permettant d'agir en faveur du respect des droits fondamentaux.

RECOMMANDATION #1

Que le gouvernement du Québec :

- Augmente significativement le financement des services publics de première ligne touchant la santé et les services sociaux, afin d'en améliorer l'accessibilité et la qualité.
- Élargisse la couverture publique des soins de santé et bonifie l'offre de services sociaux à la population.
- Assure des conditions de travail décentes pour les travailleuses et travailleurs du réseau public.
- Augmente rapidement le revenu des ménages québécois à faible revenu en bonifiant les mesures de protection et de solidarité sociale et en élargissant leur accessibilité, notamment en se servant du crédit d'impôt pour solidarité pour permettre à tout le monde, au minimum, de couvrir ses besoins de base.
- Établir ces bonifications en se basant notamment sur les situations particulières des populations à l'intersection de plusieurs formes d'oppression et déjà marginalisées.
- Réaliser la construction de logements sociaux afin qu'ils composent, d'ici 15 ans, au moins 20 % du parc locatif, ce qui implique le financement annuel d'au moins 10 000 logements sociaux et communautaires sous différentes formes (HLM, coopératives et OSBL d'habitation).

Non à l'austérité, la privatisation et la tarification!

Notre gouvernement a les moyens de renforcer le filet social, mais il doit faire le choix politique et idéologique de mieux redistribuer la richesse collective à cette fin.

Les récentes baisses d'impôts, qui nous priveront pour les cinq prochaines années d'environ 9 milliards de dollars, conjuguées à la cible péremptoire de retour au déficit zéro d'ici 2027-2028, ne feront que creuser la fracture sociale dans laquelle s'engouffre notre province.

Parallèlement, ces mêmes derniers budgets n'ont pas réussi à combler les manques à gagner en éducation et en santé. Ils n'ont pas réussi non plus à répondre adéquatement à la crise du logement et l'insécurité alimentaire, malgré tous les signaux d'alarme lancés par les experts et les mouvements sociaux (FRAPRU, 2022). Nos services publics et nos programmes sociaux, pris dans le cercle vicieux des crises internes, des coupures et des réformes gouvernementales, alimentent une perte de confiance de la population en la capacité de l'État à gérer ces services pourtant essentiels.

Il est important de souligner que cette austérité a été imposée aux services directs à la population et ne s'est pourtant pas appliquée aux dépenses en infrastructures ni aux subventions aux entreprises. Elle a plutôt contribué, en parallèle, au développement de services de santé et d'éducation privés pour des citoyens de « mieux nantis » (dont profitent les mieux nantis) qui ne sont pas particulièrement touchés par la dégradation du système public. Que l'on soit riches ou pauvres, l'éducation, la santé, l'alimentation, le transport, l'eau, l'énergie sont des services essentiels qui doivent demeurer accessibles à tou·te·s, indépendamment de leur capacité à payer.

Le mouvement communautaire est donc très inquiet, alors que se pointe à l'horizon le fantôme d'une nouvelle phase d'austérité budgétaire, évoquée à plusieurs reprises à mots semi-voilés par le ministre des Finances : cela viendrait étouffer un filet social déjà à bout de souffle.

RECOMMANDATION #2

Que le gouvernement du Québec :

- Renonce à l'instauration de toute politique de rigueur ou d'austérité budgétaire dans le but de réduire le déficit public du Québec, tout comme le recours à la tarification et à la privatisation des services publics.

Le développement social ou lutte à la pauvreté

Il faut mettre l'accent sur un outil essentiel pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale : le développement social. Celui-ci devrait être reconnu au même niveau que le développement économique. Il est urgent de repenser le développement de nos communautés de manière intégrée, structurante et durable au Québec.

Pour le CRDSL, la lutte à la pauvreté signifie l'amélioration des conditions de vie, la réduction des inégalités, la justice sociale, et le renforcement des potentiels individuels et collectifs grâce à la participation active et intersectorielle des acteurs communautaires, municipaux, institutionnels, étatiques et de la société civile. Il est nécessaire de structurer le développement social en élaborant des plans d'action concertés sur tous les territoires, comme par exemple pour le développement de logements ou d'accessibilité aux services en santé mentale. Il devient impératif de doter les communautés de ressources financières pour réduire les disparités entre les initiatives ou structures de développement social existantes et soutenir la création de nouvelles initiatives dans les milieux peu ou pas organisés.

La concertation prend tout son sens face à des enjeux comme le logement ou le transport, qui touchent à la fois les populations vulnérables et les entreprises en quête de développement, confrontées à la pénurie de main-d'œuvre, notamment via les mesures d'immigration. Pas de logement, pas de personnel ! Les communautés connaissent leurs besoins et devraient être en mesure de proposer des solutions structurantes et concertées pour y répondre. En amont de ces projets, il est essentiel de soutenir les acteurs du milieu communautaire et de créer des synergies pour maximiser l'utilisation des ressources d'un territoire et envisager un impact structurant et durable.

Cependant, ces efforts ne porteront leurs fruits que si l'État reconnaisse l'expertise des organismes communautaires de la base s'engage à mettre en œuvre des mesures capables de relever les grands défis auxquels le Québec est confronté et d'assurer une équité territoriale.

RECOMMANDATION #3

Reconnaitre l'importance et la pertinence du développement social et de la lutte contre la pauvreté au Québec en offrant des leviers financiers additionnels pour les concertations des territoires.

- Rendre le régime d'assurance-médicaments entièrement public.

Financement à la mission de l'action communautaire autonome

Pour que les organismes d'ACA puissent réaliser pleinement leur mission de transformation sociale et solidifier leur capacité d'agir à travers des conditions de travail décentes, ils ont besoin d'un financement stable sous la forme d'un soutien à la mission globale, tel que spécifié dans la Politique en action communautaire (Gouvernement du Québec, 2001, p 26).

Selon la méthode de calcul adoptée en janvier 2024 par les membres du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), un organisme aurait besoin en moyenne de 7 employé·e·s à temps plein, selon un taux horaire moyen de 32,93\$/h. Le RQ-ACA estime que la masse salariale d'un organisme représenterait une proportion de 70%, alors que les frais d'activité seraient de 30%. Ainsi, le seuil minimum moyen qu'un organisme aurait besoin en soutien à la mission globale serait évalué à 798 194\$.

Les investissements supplémentaires nécessaires pour que l'ensemble des organismes d'ACA puissent réaliser leur mission avec des conditions de travail équivalentes à la moyenne québécoise est énorme. Il se chiffre à 2,6G\$.

Nombre moyen d'équivalent à temps plein (ETP)	Montant moyen par organisme	Montant total pour les 4 500 organismes	Investissements actuels	Investissements supplémentaires nécessaires (estimation)
7	805 726\$	3 625 767 000\$	1 008 313 725\$	2 617 453 275\$

C'est ce qui est ressorti de l'exercice réalisé par le RQ-ACA et ses membres, de 2020 à 2022, dans le cadre de l'élaboration d'un seuil plancher, c'est-à-dire du montant minimum que le gouvernement devrait financer pour la réalisation de la mission globale d'un organisme d'action communautaire autonome (RQ-ACA, 2023). Cette méthode de calcul se base sur une volonté d'atteindre la moyenne québécoise en matière de conditions de travail, et ce, afin d'offrir aux équipes des organismes d'ACA des conditions de travail dignes, comprenant notamment un régime de retraite et des assurances collectives.

Indexation des subventions

Malgré l'impact considérable de l'augmentation du coût de la vie sur les organismes, très peu de programmes de financement à la mission prévoient une indexation annuelle des subventions et, quand ils le sont, ceux-ci sont indexés selon l'Indice des prix à la consommation (IPC).

Cette méthode d'indexation présente deux lacunes. D'une part, elle ne permet pas aux organismes communautaires de connaître à l'avance le montant de leur subvention, ce qui nuit à leur capacité de prévoir un budget. D'autre part, elle n'est pas en lien avec les coûts réels des organismes, dont une grande partie est consacrée à la masse salariale. En somme, les organismes d'ACA sont des employeurs, donc l'indexation selon l'IPC est insuffisante et inadaptée.

C'est pourquoi un outil a été développé par la Table des regroupements provinciaux d'organismes bénévoles et communautaires pour remplacer l'IPC: *l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire*. Le remplacement de l'IPC par l'ICFC permettrait d'offrir une indexation adéquate aux organismes qui sont sur une courbe d'appauvrissement depuis des années. Pour le gouvernement, la différence entre les deux méthodes de calcul équivaut à une augmentation moyenne de seulement 1 % par année.

RECOMMANDATION #4

Que le gouvernement du Québec:

- Investisse 2,6G\$ supplémentaires pour le financement à la mission des organismes d'action communautaire autonome, et ce, par l'entremise de ses différents ministères et organismes gouvernementaux;
- Instaure l'indexation annuelle à l'ensemble des subventions à la mission globale des organismes selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC).

Justice fiscale

L'heure est au renforcement du financement des principales missions de l'État. La vision économique du gouvernement doit être fondée sur la notion de bien-être collectif. Pour ce faire, elle doit inclure des solutions fiscales progressistes. L'État québécois a les moyens de renforcer notre filet social, mais il doit faire le choix politique d'utiliser la richesse collective à cette fin.

Depuis les années 1980, nos acquis sociaux s'érodent et notre filet social a été progressivement démantelé. Parallèlement, les gouvernements ont multiplié les baisses d'impôt et les cadeaux fiscaux. En privilégiant les mesures qui favorisent en premier lieu les plus riches et les entreprises tout en maintenant un régime fiscal qui valorise l'évitement fiscal et qui ferme les yeux sur l'évasion fiscale, l'État a détourné des milliards de dollars des finances publiques. En faisant ce choix, il s'est privé des ressources qui lui auraient pourtant permis de préserver et de renforcer notre filet social pour mieux lutter contre les inégalités et les crises que nous vivons actuellement, dont les pandémies mondiales et la crise climatique.

Joignant sa voix à celle de la Coalition Main rouge, le RQ-ACA propose différentes mesures visant à améliorer la fiscalité des particuliers et l'imposition des entreprises.

La Coalition Main rouge regroupe des organisations syndicales, féministes, communautaires et populaires depuis l'automne 2009 pour revendiquer l'accès à des services publics universels et de qualité, services qui sont indispensables pour le respect et la réalisation des droits humains pour tous et toutes. Elle propose 20 mesures permettant de récupérer une partie de l'argent collectif qui nous échappe actuellement, totalisant environ 14 milliards \$ annuellement (Coalition Main rouge, 2021).

RECOMMANDATION #5

Que le gouvernement du Québec améliore la progressivité de notre fiscalité en appliquant les mesures suivantes :

- Augmenter à 9 le nombre de paliers d'imposition.
- Instaurer un impôt sur le patrimoine du 1 % des plus nantis.
- Réinstaller la taxe sur le capital pour les banques.
- Imposer davantage les dividendes.
- Imposer 100 % des gains en capital.
- Augmenter les impôts des grandes entreprises à un taux de 13 %.
- Rendre le régime d'assurance-médicaments entièrement public.

Conseil régional de développement social des

Laurentides

Téléphone: 450-848-7263

Courriel: info@crdsl.com

www.crdsl.com